



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 129728

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé au sujet des moyens accordés à la filière de la psychiatrie. En effet, à l'image du centre hospitalier du Rouvray, de nombreux établissements spécialisés en psychiatrie rencontrent actuellement de grandes difficultés qui trouvent leurs causes dans le manque de moyens humains et financiers. Ces manques ont pourtant des conséquences directes pour les salariés, les familles et les patients de ces établissements. Ainsi, pour le seul établissement du Rouvray ce sont plus de 30 patients qui sont, tous les jours, hospitalisés au-dessus des capacités maximales d'accueil de l'établissement. Aussi et devant l'inquiétude des responsables, personnels, patients et familles de patients, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de redonner des moyens suffisants à la filière psychiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129728

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2018

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)